



BULLETIN D'INSCRIPTION 2021-2022

JJCC : Club fondé en 1969

Joindre 1 photo
type passeport
avec le prénom
et le nom du
membre

Données personnelles du membre

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____
N° Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél. fixe : _____ Portable : _____
E-mail : _____@_____ Date de naissance : _____

Représentant légal (concerne tous les mineurs)

Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____@_____ Portable : _____

A remplir seulement si différent des données personnelles :

Rue : _____
N° Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Discipline choisie

Judo
Ju-Jitsu
Autodéfense séniors
Autodéfense femmes Stage de 10 leçons

Avez-vous déjà pratiqué du judo, ju-Jitsu ou un autre Art Martial dans un autre club ?

Nom du club : _____ N° de licence : _____ Grade obtenu : _____

Frais d'inscription

Uniquement lors de la première année d'inscription : CHF 30

Ils permettent au membre de recevoir le passeport de la fédération Suisse de judo / ju-jitsu (FSJ).

Cotisation annuelle

La licence annuelle obligatoire de la fédération Suisse de judo / ju-jitsu est incluse.

Enfant né après 2007 CHF 310.-
Ados né entre 2004 & 2007 CHF 340.-
Adulte né avant 2004 CHF 430.-

Autodéfense séniors (dès 50 ans) CHF 270.-
Autodéfense femmes (dès 14 ans) CHF 140.-

La cotisation est gratuite pour le 3^e et plus jeune des membres actifs d'une même famille inscrits au JJJCC et vivants sous le même toit :

3^e membre actif

Prénoms et noms des 2 autres membres : _____ et _____

Les cotisations annuelles sont valables pour toute la durée scolaire (de fin août à fin juin) et sont payables en une fois au plus tard le 30 septembre de chaque année. Elles sont renouvelées automatiquement pour la nouvelle année scolaire, sauf en cas de demande de démission qui doit être annoncée par courriel à info@jjjcc.com jusqu'au 15 août au plus tard.

Assurances

Le club est couvert par une assurance responsabilité civile. Toutefois, chaque pratiquant doit être obligatoirement au bénéfice d'une assurance accident individuelle, et en signant ce bulletin d'inscription, le membre déclare posséder une assurance individuelle contre les accidents. Le membre s'entraîne au club et participe aux diverses manifestations, stages, etc. sous son entière responsabilité ou de celle de son représentant légal. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents jusqu'à l'entrée, et dès la sortie, de la porte du dojo. Si un accident arrive sous notre responsabilité, nous avons l'obligation d'appeler les urgences (no 144) puis le responsable légal. Le club décline toute responsabilité pour les objets ou valeurs déposés, oubliés ou volés survenus dans les divers locaux utilisés.

Code moral et droit à l'image

Le membre s'engage à respecter le code moral des Arts Martiaux. Le non-respect des directives des moniteurs peut non seulement nuire à l'enseignement mais également être la cause d'accidents. Pour cette raison, le club se réserve le droit d'interdire de leçon tout membre ne respectant pas les demandes légitimes des professeurs et pourra, le cas échéant, l'expulser.

Sauf demande contraire, le membre ou son représentant légal autorise le Ju-Jitsu Judo Club Compsières à utiliser son image pour l'illustration éventuelle de ses activités via son site internet (www.jjjcc.ch) et sa newsletter, sans en faire aucun abus.

Engagement

Par sa signature, le membre ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions précisées dans ce document, à régler le montant des cotisations dans son intégralité au plus tard deux semaines après la fin de la période d'essai (d'un mois), et déclare avoir lu et accepté les statuts du club consultables sur le site internet : https://jjjcc.ch/le_club/statuts

Compsières, le : _____

Signature du membre ou représentant légal : _____

Date prévue du 1^{er} cours

Le membre a droit à un 1 mois de période d'essai à compter de sa présence au 1^{er} cours. La facturation n'interviendra qu'au bout de cette période, si le membre confirme son engagement.

Date du premier cours : _____